

CONSEIL D'ETAT

Arrêté proclament M. Mikaël Dubois, élu député suppléant au Grand Conseil pour le district du Locle

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les résultats de l'élection du Grand Conseil du 14 avril 2013;

vu la démission de M. Hugues Chantraine de son mandat de député dans le district du Locle pour la liste UDC;

vu son remplacement par M. Pierre-André Currit, député suppléant dans le district du Locle pour la liste UDC;

considérant qu'il y a dès lors lieu de repourvoir le siège de député suppléant;

vu le courrier du 26 octobre 2015 par lequel l'UDC présente M. Mikaël Dubois comme député suppléant au Grand Conseil pour le district du Locle;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article premier M. Mikaël Dubois est proclamé élu député suppléant au Grand Conseil pour le district du Locle.

Art. 2 ¹La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 2 novembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND